

Questions orales

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je ne pense pas que cela vienne de la trésorerie. Je comptais que le député féliciterait non seulement la société St. John Shipbuilding and Drydock mais aussi le gouvernement d'avoir pris cette décision.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Lamontagne: Depuis que le député a été ministre de la Défense nationale, je pense que le gouvernement libéral a pris de nombreuses décisions importantes touchant l'incorporation et de modernisation de matériel pour les Forces armées. Ces décisions auraient peut-être pu être prises par l'ex-ministre beaucoup plus tôt, si on en avait pris la décision quand il occupait le poste.

M. Wilson: Il y a trois ans de cela. Vous n'êtes pas trop rapide.

M. Lamontagne: La modernisation de notre marine militaire me tient à cœur. Comme je l'ai dit ce matin dans mon discours, il s'agit de la première série de six frégates qui seront en service d'ici les années 90. Cela ne veut pas dire qu'au cours des prochaines années nous ne verrons pas encore une deuxième ou une troisième séries, en sorte que d'ici à l'an 2000 nous pourrions avoir une flotte entièrement modernisée, bien équipée et conforme en même temps à tous nos engagements envers l'OTAN. Tel est le but du gouvernement, dans la limite des ressources dont nous disposons.

M. McKinnon: Il faudrait un délai de prescription qui empêche le ministre de continuer de rejeter la responsabilité de tout sur le gouvernement précédent. En trois ans, il aurait dû avoir le temps d'apprendre.

LE POURCENTAGE DES RETOMBÉES INDUSTRIELLES DANS L'OUEST

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, la trousse d'information donne à entendre que, dans la répartition des bénéfices qui vont découler de ce programme, l'Ouest ne recevra que 6.5 p. 100 des retombées industrielles. Cela vient s'ajouter à des bénéfices décevants de 9 p. 100 du marché de l'avion patrouilleur à long rayon d'action, la Colombie-Britannique ne recevant que 1 p. 100, et l'ouest du Canada que 3.5 p. 100 des retombées économiques du F-18. Je voudrais savoir si le gouvernement trouve cela juste. Fera-t-il jamais preuve d'équité envers l'Ouest dans la répartition des bénéfices découlant de ces grands projets?

M. Deans: Évidemment pas.

M. McKinnon: Je lui ferai remarquer que je n'ai même pas mentionné les 650 millions de dollars pour la remise en état des destroyers de la classe Tribal qui semble d'emblée et sans appel d'offres alloué aux chantiers navals Davie.

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, le député a parfaitement raison de dire que l'Ouest touchera une part de 158 millions de dollars de ce contrat. Toutefois, je signalerai aussi que, reconnaissant l'absence de soumissions de la part des chantiers navals de l'Ouest et du Pacifique et la nécessité de répartir les bénéfices de la construction navale, nous avons précisé à la

conférence de presse de ce matin que le contrat pour la construction du brise-glaces de la série 1200, d'une valeur supérieure à 100 millions de dollars, serait absolument réservé à des soumissionnaires de la côte ouest.

M. Forrestall: Et Halifax?

M. Blais: Également, le député sait que les travaux relatifs à deux brise-glaces de la série 1100 seront confiés aux chantiers navals de l'Ouest, soit un autre contrat de près de 100 millions de dollars.

Dans un avenir très prochain, j'annoncerai que la construction de deux navires du ministère des Pêches et des Océans, l'un de 69 mètres et l'autre de 72 mètres, sera accordée aux chantiers navals de la côte ouest. Des travaux de réparation seront aussi confiés aux chantiers navals de la côte ouest. Le mois dernier, j'ai annoncé que divers navires seraient rénovés au coût minimal de 50 millions de dollars.

Madame le Président, je sais que vous vous impatientez et je terminerai donc pour le moment mon énumération.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'ALLOCATION DU PREMIER MINISTRE À LA TÉLÉVISION—LA BAISSÉ DU TAUX D'INFLATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, pour prendre la relève du premier ministre, qui nous a énuméré les secteurs dans lesquels on relève une hausse, je lui rappelle que les faillites de petites entreprises ont augmenté, les faillites personnelles également, les faillites de sociétés, d'exploitations agricoles et de fermes d'élevage sont en hausse, le chômage parmi les jeunes a augmenté, les problèmes des personnes du troisième âge également, sans oublier la colère de la plupart des Canadiens; qui monte de jour en jour.

M. Dawson: Le NPD, lui, est en baisse.

M. Riis: Ma question s'adresse au premier ministre et fait suite à son allocution d'hier soir à la télévision.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Madame le Président, mon père était agriculteur des Prairies, dans les années 30.

Des voix: Règlement!

M. Riis: Son revenu quotidien était de 50c. par jour à cause de la Dépression, et il lui fallait en dépenser 15 pour se payer un repas, pour les mêmes raisons. Autrement dit, le coût de la vie a diminué à cause de la conjoncture économique au Canada, qui n'est pas sans rappeler la grande Dépression.

Le premier ministre n'a-t-il pas eu l'impression de sonner un peu faux, hier soir, lorsqu'il s'est attribué le mérite de la baisse du taux d'inflation, alors qu'il sait très bien que la diminution des traitements et salaires et le fruit de la conjoncture récession-dépression et que le ralentissement de la hausse des prix s'explique de la même manière?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député n'a pas dû suivre l'émission non plus. Je ne me suis pas attribué le mérite de la diminution du taux d'inflation. J'ai dit qu'il fallait féliciter les Canadiens d'avoir réussi à restreindre l'inflation grâce à un geste concerté de volonté nationale.